

Le 14 juin 2022

Arrêté n° 2022.06.642A

**DELEGATION DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL  
A Madame Sandrine MAGNETTE  
CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE**

Le Maire de la Ville de Montélimar,

Vu le Code Civil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18,

**ARRETE**

Article 1 : Madame Sandrine MAGNETTE est déléguée pour exercer, en notre lieu et place, les fonctions d'Officier de l'Etat Civil jusqu'au 30 juin 2026.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme).



Le Maire